

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 7 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Myriam Bruneau, Francine Néron, Ghislain Brunet, Michel Deschênes et Gaétan Morin.

Étaient également présentes, la directrice générale, Marie-Pier Plante et l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h.

2025-04-059

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Tony Boudreau, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2025 et de la séance extraordinaire à huis clos du 31 mars 2025;

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation des comptes à payer :

- ▶ Liste des comptes au montant de 469 160,64 \$\$;
- ▶ Listes des salaires au montant de 91 272,11 \$.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2025;

5.2 Dons, commandites et partenariats :

5.2.1 Demande du Cercle des Fermières de Macamic – Vente de garage annuel;

5.2.2 Appui financier – Fondation Brousseau-Dargis;

5.2.3 Demande du Club des Fermières du secteur Colombourg ;

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 Adoption du règlement No 25-369 régissant les camions-restaurants sur son territoire;

7.2 Présentation du rapport d'évaluation de la Politique familiale;

7.3 Nomination d'un représentant pour l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel;

7.4 Tarif de rémunération du personnel électoral pour les élections du 2 novembre 2025;

7.5 Départ à la retraite de M. Jean-Guy Lambert;

7.6 Fin du contrat de location du sous-sol de la bibliothèque au Centre de la petite enfance;

7.7 Entente de location de personnel;

7.8 Nomination d'agent de stationnement au CHSLD de Macamic;

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest – Avis de la Ville de Macamic sur les propositions d'objectifs de protection;
- 9.2 Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;
- 9.3 Demande du Club Lions de Macamic – Budget additionnel pour la brigade scolaire;

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Soumissions pour l'achat d'un tracteur à pelouse;
- 10.2 Appel d'offres public – Vente d'actif de la Ville de Macamic (Camion Inter 2007);
- 10.3 Nomination au poste de journalier-opérateur;
- 10.4 Nomination au poste de journalier-opérateur;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;
- 11.2 Dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable;

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Soumissions pour l'achat d'un module de jeux;
- 12.2 Acceptation de la proposition de Atkinsréalis Canada inc. pour les plans et devis techniques révisés – Projet dalle de béton au Centre Joachim-Tremblay de Macamic;
- 12.3 Demande de la responsable de la bibliothèque de Macamic – Marché des Quatres Saisons;
- 12.4 Demande du Club de soccer Abitibi-Ouest - Entretien et l'utilisation du terrain de soccer;

13. RAPPORT DES COMITÉS

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1 Soumissions pour l'achat de nouvelles bandes de patinoire – secteur Colombourg;
- 14.2 Mention pour 35 ans de service à la Ville de Macamic;

15. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

2025-04-060

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS DU 31 MARS 2025

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2025 et de la séance extraordinaire à huis clos du 31 mars 2025 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

4. TRÉSORERIE

2025-04-061

4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Michel Deschênes, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- b) Liste des comptes au montant de 469 160,64 \$
- c) Liste des salaires au montant de 91 272,11 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE MARS 2025

La directrice générale communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2025.

5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

2025-04-062

5.2.1 DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE MACAMIC – VENTE DE GARAGE ANNUELLE

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le prêt de la patinoire du Centre Joachim-Trembley pour la tenue de la vente de garage annuel du Cercle des Fermières de Macamic, le 3 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-04-063

5.2.2 APPUI FINANCIER – FONDATION BROUSSEAU-DARGIS

Attendu qu'en raison de l'abondance des demandes de contributions qui lui sont acheminées, la Ville de Macamic doit limiter ces interventions en fonction des ressources budgétaires dont elle dispose;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : La Ville de Macamic ne pourra donner suite à la demande d'aide financière de la Fondation Brousseau-Dargis.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-04-064

5.2.3 DEMANDE DU CLUB DES FERMIÈRES DU SECTEUR COLOMBOURG

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise les employés de la ville à procéder à l'installation d'un air climatisé portatif ainsi qu'à l'installation d'une armoire au local du Club des fermières du secteur Colombourg.

QU' : Aucun achat de matériels qui servira à l'installation des équipements visés ne sera fourni par la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2025-04-065

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 25-369 RÉGISSANT LES CAMIONS-RESTAURANTS SUR SON TERRITOIRE

Attendu que conformément à la loi, un avis de motion, le dépôt et la présentation du projet de règlement No 25-369 ont préalablement été donnés à la séance régulière du 3 mars 2025 avec dispense de lecture;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : Le règlement No 25-369 « Régissant les camions-restaurants sur son territoire » soit adopté.

QUE : Le règlement soit consigné dans le livre des règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

7.2 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

La directrice générale dépose le rapport d'évaluation et un suivi de la Politique familiale 2023-2028.

2025-04-066

7.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE L'ARC-EN-CIEL

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la Conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Gaétan Morin soit nommé pour représenter la Ville de Macamic au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel pour un mandat de 3 ans à partir du 1^{er} juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

7.4 TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS DU 2 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La rémunération pour le personnel électoral pour l'élection soit la suivante :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| PRÉSIDENT D'ÉLECTION – minimum | 516,74 \$ |
| PRÉSIDENT ADJ. D'ÉLECTION – minimum | 258,36 \$ |
| SECRÉTAIRE D'ÉLECTION – minimum | 387,55 \$ |

Président d'élection :

+ Pour le jour du scrutin : 649,00 \$

+ Pour le jour du vote par anticipation : 432,00 \$
(cette rémunération est de 810,41 \$ lorsque le vote par anticipation dure deux (2) jours)

Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

1. Lorsque la liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le plus élevé entre 387,00 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :

| | |
|--|---------|
| Par électeur pour les 2 500 premiers électeurs, | 0,29 \$ |
| Par électeur pour les 2 500 électeurs suivants pour chacun des autres électeurs. | 0,08 \$ |

2. Lorsque la liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le plus élevé entre 649,00 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :

| | |
|---|---------|
| Par électeur pour les 2 500 premiers électeurs, | 0,49 \$ |
| Par électeur pour les 2 500 électeurs suivants, pour chacun des autres électeurs. | 0,15 \$ |

La rémunération totale du président adjoint d'élection est le $\frac{1}{2}$ de la rémunération totale du président d'élection et pour le secrétaire d'élection le $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président.

Taux horaire

Commission de révision :

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Président | 24,88 \$ |
| Réviseur | 21,79 \$ |
| Secrétaire commission de révision | 21,35 \$ |

Bureau de vote :

| | |
|------------------------------|----------|
| Scrutateur | 20,29 \$ |
| Secrétaire de bureau de vote | 18,30 \$ |
| Agent réviseur | 20,29 \$ |

Table de vérification :

| | |
|------------------------------------|----------|
| Président table de vérification | 16,44 \$ |
| Membre de la table de vérification | 16,44 \$ |

Autres :

| | |
|-------------------------------|----------|
| Primo | 21,02 \$ |
| Aide primo | 17,86 \$ |
| Préposé à la saisie (accueil) | 21,02 \$ |

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

7.5 Départ à la retraite de M. Jean-Guy Lambert

Le conseil municipal tient à souligner le départ à la retraite le 18 avril 2025 de M. Jean-Guy Lambert, journalier opérateur a sein du département des travaux publics. En poste depuis plus de trois ans, M. Lambert s'est démarqué par son dévouement exemplaire, sa grande disponibilité et son esprit de collaboration apprécié de tous. Son engagement et son professionnalisme ont grandement contribué à la qualité des services offerts aux citoyens.

Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour son travail et lui souhaitons une retraite des plus agréables, remplie de beaux projets et de moments heureux.

7.6 Fin du contrat de location du sous-sol de la bibliothèque au Centre de la petite enfance

La directrice générale, Marie-Pier Plante informe les membres du conseil que la location du sous-sol de la bibliothèque au Centre de la petite enfance se termine en juin 2025.

2025-04-068

7.7 ENTENTE DE LOCATION DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic autorise la directrice générale, Marie-Pier Plante à signer pour et au nom de la Ville de Macamic une entente de location de personnel (inspectrice municipale) avec la Ville de Duparquet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-04-069

**7.8 NOMINATION D'AGENT DE STATIONNEMENT AU CHSLD DE
MACAMIC**

Attendu que le conseil municipal peut autoriser des personnes désignées à délivrer des constats d'infraction CHSLD de Macamic;

Attendu que ces personnes relèvent du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que de nouveaux employés sont entrés en poste et d'autres ont quitté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic désigne Nancy Poirier, Vicky Gaudet, Marie-Ève Ayotte, Angela Gagnon-Ruta, Anaëlle Rivest et Françoise Morin à émettre lesdits constats.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution No 2024-06-138 adoptée le 3 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC D'ABIIBI-OUEST – AVIS DE LA VILLE DE MACAMIC SUR LES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE PROTECTION

Reporté à une prochaine séance.

2025-04-070

9.2 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-04-071

9.3 DEMANDE DU CLUB LIONS DE MACAMIC – BUDGET ADDITIONNEL POUR LA BRIGADE SCOLAIRE

Attendu que la Ville de Macamic trouve important de garder le maintien de la brigade scolaire, afin que nos enfants puissent traverser la rue de façon sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise un budget de 2 500 \$ pour la brigade scolaire pour la saison 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

10. TRAVAUX PUBLICS

2025-04-072

10.1 SOUSSIONS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE

Soumissions reçues :

| | |
|---|-------------------------|
| Machineries Horticoles d'Abitibi (Cub Cadet ZTX6 54) | 11 217,20 \$ plus taxes |
| Machineries Horticoles d'Abitibi (Cub Cadet PRO Z 754 S) | 16 817,20 \$ plus taxes |
| Location Lauzon Amos inc. (Cub Cadet ZTX6 54) | 13 999,00 \$ plus taxes |
| Location Lauzon Amos inc. (Cub Cadet ZTXS5 -54) | 14 799,00 \$ plus taxes |
| Location La Sarre (Husqvarana Z454) | 10 899,00 \$ plus taxes |
| Location La Sarre (Husqvarana Z554) | 16 999,00 \$ plus taxes |
| Centre du Camping La Sarre (Cub Cadet ZTX4 54) | 10 099,65 \$ plus taxes |

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de Machineries Horticoles d'Abitibi au montant de 16 817,20 plus taxes pour l'achat d'un tracteur à pelouse de marque Cub Cadet PRO Z 754 S.

QUE : Lors de l'achat du nouveau tracteur, un crédit de 4 000 \$ sera autorisé à la ville par Machineries Horticoles d'Abitibi en échange de l'ancien tracteur de la ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-04-073

10.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC – VENTE D'ACTIF DE LA VILLE DE MACAMIC (CAMION INTER 2007)

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la vente d'actif (Camion Inter 2007 – 10 roues) sur appel d'offres public.

QUE : Un montant de réserve de 12 000 \$ pour ce véhicule est fixé. Toute offre qui n'excède pas ce montant sera automatiquement rejetée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-04-074

10.3 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic entérine la nomination de Monsieur Billy Neveu au poste de journalier-opérateur de la Ville de Macamic selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Monsieur Neveu sera en probation pour une (1) période de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche;

QUE : La Ville de Macamic entérine la signature de la directrice générale, Marie-Pier Plante pour et au nom de la Ville de Macamic des documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles sont applicables depuis la date d'embauche, soit le 16 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2025-04-075

10.4 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR

Il est proposé par la conseillère Francine Néron, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Monsieur Antony Harvey soit nommé au poste de journalier-opérateur de la Ville de Macamic selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Monsieur Harvey sera en probation pour une (1) période de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche;

QUE : La directrice générale, Marie-Pier Plante soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 24 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2025-04-076

11.1 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11.2 DÉPÔT DU BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La directrice générale, Marie-Pier Plante dépose le bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2024 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2025-04-077

12.1 SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN MODULE DE JEUX

Soumissions reçues :

| | |
|------------------------------|-------------------------|
| Jeux 1000 Pattes | 53 860 \$ plus taxes |
| ICIJEUX | 49 979,31 \$ plus taxes |
| SIMEXCO | 49 998,69 \$ plus taxes |
| JAMBETTE (sans installation) | 47 258,00 \$ plus taxes |
| JAMBETTE (avec installation) | 49 998,00 \$ plus taxes |

Attendu que le module de jeu répond aux exigences demandées par la Ville de Macamic;

Attendu que les matériaux utilisés sont des matériaux robustes de qualité et sécuritaires pour les enfants;

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de Jeux 1000 Pattes au montant de 53 860 \$ plus taxes pour l'achat d'un module de jeux pour le parc Tembec.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12.2 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE ATKINSRÉALIS CANADA INC. POUR LES PLANS ET DEVIS TECHNIQUES RÉVISÉS – PROJET DALLE DE BÉTON AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY DE MACAMIC

Reporté à une prochaine séance.

2025-04-078

12.3 DEMANDE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MACAMIC – MARCHÉ DES QUATRES-SAISONS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la tenue du Marché des quatre Saisons sur la patinoire du Centre Joachim-Tremblay, le 9 août 2025 au profit de la bibliothèque de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-04-079

**12.4 DEMANDE DU CLUB DE SOCCER ABITIBI-OUEST –
ENTRETIEN ET L'UTILISATION DU TERRAIN DE SOCCER**

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic fasse une demande à l'École Le Séjour afin d'autoriser le Club de Soccer de l'Abitibi-Ouest à utiliser le terrain de soccer situé sur la 6^e Avenue Ouest, pour la saison estivale de mai à août à raison de deux (2) fois par semaine, à toutes les trois (3) semaines pour l'année 2025 seulement.

QUE : Conditionnellement à l'autorisation de l'école Le Séjour pour l'utilisation du terrain de soccer, la Ville de Macamic sera responsable de l'entretien du terrain ainsi que du traçage des lignes du terrain de soccer pour l'année 2025 seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

13. RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Cindy Boucher, et les conseillers Ghislain Brunet et Michel Deschênes font un rapport de leurs comités respectif.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2025-04-080

**14.1 SOUMISSION POUR L'ACHAT DE NOUVELLES BANDES DE
PATINOIRE – SECTEUR COLOMBOURG**

Soumissions reçues :

| | |
|---|----------------------|
| AGORASPORT (Transport et installation inclus) | 37 175 \$ plus taxes |
| SPORTDIRECT (Transport inclus) | 36 750 \$ plus taxes |

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de AGORASPORT au coût de 37 175 \$ pour l'achat, le transport et l'installation de nouvelles bandes de patinoire du secteur Colombourg.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-04-081

**14.2 DISPOSITION DE LA COLLECTION DE VOITURE À
CHEVAUX**

Attendu que la Ville de Macamic a mis en vente à 2 reprises par appel d'offres public la collection de voiture à chevaux;

Attendu que suite à ces appels d'offres publics aucune offre n'a été faite à la Ville de Macamic;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic offre à titre gratuit les voitures à chevaux de la Collection C. Morin aux personnes désireuses d'en avoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

14.3 Mention pour 35 ans de service à la Ville de Macamic

C'est avec une immense reconnaissance que le conseil municipal souhaite souligner les 35 années de service de Joëlle Rancourt en tant qu'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe au sein de la Municipalité de Macamic. Cet anniversaire est l'occasion parfaite pour mettre en lumière son engagement exceptionnel et son apport inestimable à notre organisation.

Depuis son arrivée en 1990, elle a été témoin et actrice de nombreux changements et projets marquants. Elle était là lors de la fusion avec la paroisse de Macamic en 2001 et celle avec Colombourg en 2002. Plus récemment, elle a contribué à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque en 2014 ainsi qu'aux festivités du 100e anniversaire de Macamic en 2017.

À chaque étape, elle a joué un rôle clé, veillant au financement, à la gestion des subventions et, bien sûr, à toute la fameuse paperasse qui accompagne ces grands projets ! Son expertise, sa mémoire institutionnelle et sa connaissance des lois et règlements font d'elle une ressource indispensable pour la municipalité.

Au fil des ans, elle a su s'adapter aux différentes administrations, aux nombreux changements de direction et aux nouveaux conseils municipaux, toujours avec professionnalisme et patience. Persévérante – parce qu'il en faut pour traverser toutes ces années dans un milieu en constante évolution ! – généreuse et toujours prête à aider, elle est reconnue par ses collègues pour son humour, sa collaboration et son esprit d'équipe.

Les conseils municipaux d'hier et d'aujourd'hui, ainsi que toute l'équipe municipale, tiennent à la remercier chaleureusement pour son engagement indéfectible. Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur elle et espérons partager encore de nombreuses années à ses côtés.

15. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du conseil des dossiers en cours.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-04-082

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 00.

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Marie-Pier Plante
Directrice générale

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire